

HUB  
DE LA FACTURE  
ELECTRONIQUE



# Assujettis : suis-je concerné en tant que vendeur ? En tant qu'acheteur ?

3 avril 2024

Sage

ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES



# Slide pour les intervenants

HUB  
DE LA FACTURE  
ELECTRONIQUE

GO  
ENTREPRENEURS



**Elodie CASSART**  
Vice-présidente du  
Conseil régional de  
l'ordre des  
experts-comptables  
Ile-de-France

# La facturation électronique

## De quoi parle-t-on ?

- Echange des factures entre logiciels (e-invoicing)
- Format normé : Factur-X pour les TPE-PME
- Transmission sécurisée
  - Avec informations de paiement
- Des obligations à venir
  - En 2026, 2027 et 2028
  - Transmission d'informations complémentaires à l'administration (e-reporting)



## Les opportunités pour les entreprises

- Suivi en temps réel des factures
- Amélioration de la trésorerie
- Gain de temps et automatisation de la transmission des pièces au cabinet
- Baisse du coût de traitement
- Diminution des erreurs et des litiges
- Conservation des pièces en un même endroit

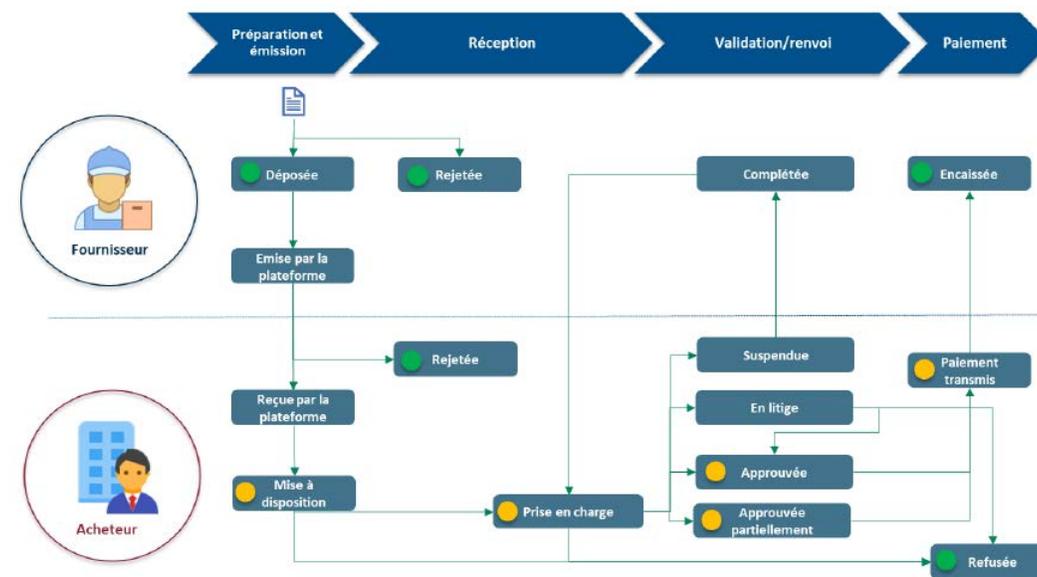


Figure 6 : Cycle de vie des factures et liste des statuts



# Les ressources de l'Ordre des experts-comptables



Le guide pratique de la Facturation électronique



12 vidéos de 3mn pour tout comprendre sur la facturation électronique

- 1  L'avenir de la facturation, présentation - *Retour vers le futur*  
Conseil national de l'ordre des experts-comptables • 46 vues • il y a 3 semaines • 2:37
- 2  Un enjeu international - *Mission impossible*  
Conseil national de l'ordre des experts-comptables • 43 vues • il y a 3 semaines • 2:35
- 3  Les enjeux pour les experts-comptables et les entreprises - *Kaamelott*  
Conseil national de l'ordre des experts-comptables • 156 vues • il y a 3 semaines • 3:06
- 4  De la facture libre à la facturation électronique - *Indiana Jones*  
Conseil national de l'ordre des experts-comptables • 216 vues • il y a 3 semaines • 3:56
- 5  Respect des règles de routage & de format du e-invoicing - *Scooby-doo*  
Conseil national de l'ordre des experts-comptables • 60 vues • il y a 3 semaines • 3:58



11 fiches info clients par métier ou secteur d'activité



Mustapha Attaf  
Consultant Sage

# Qui est concerné par la Réforme Facture Electronique ?

## Les assujettis sont :

- La facturation électronique, dite e-invoicing, concerne l'ensemble des opérations commerciales d'achats et de ventes de biens et/ou de prestations de services réalisées entre des entreprises établies en France qui sont assujetties à la TVA dès lors qu'il s'agit d'opérations dites domestiques, c'est-à-dire qu'elles concernent le territoire national.

# Qui est concerné par la Réforme Facture Electronique ?

## Suis-je concerné en tant que Micro-Entreprise ?

- Une micro-entreprise est assujettie à la TVA, mais non redevable.
- En matière de TVA, vous bénéficiez du régime de la franchise en base qui vous dispense du paiement de la taxe (en fonction des seuils).
- Par conséquent en tant qu'assujetti à la TVA, même en étant non redevable, vous êtes concerné par la réforme sur la Facture Electronique.

# En tant qu'Acheteur, quelles sont mes obligations ?

## A partir de quelle date :

- Prêt pour 09 / 2026

Choix  
PDP / PPF

Réception  
des  
Factures X

Inscription  
dans  
l'annuaire

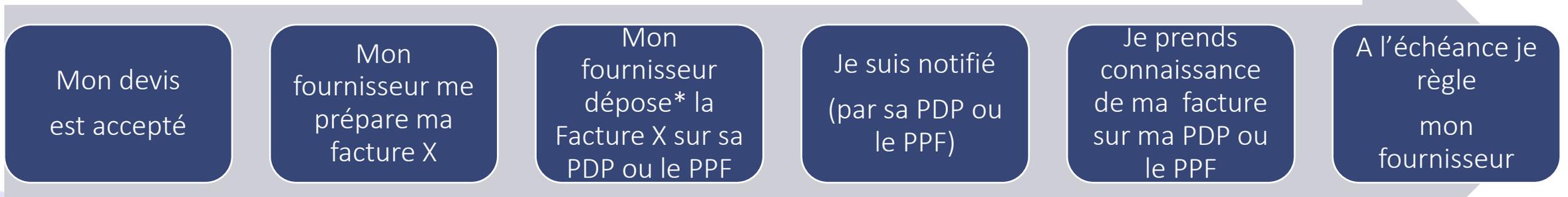
1 Statut  
Obligatoire

# En tant qu'acheteur, mes processus avec mes fournisseurs vont-ils évoluer ?

**Aujourd'hui lors d'achats de marchandises, de produits ou de prestations de services (France)**



**A partir de 09 / 2026**



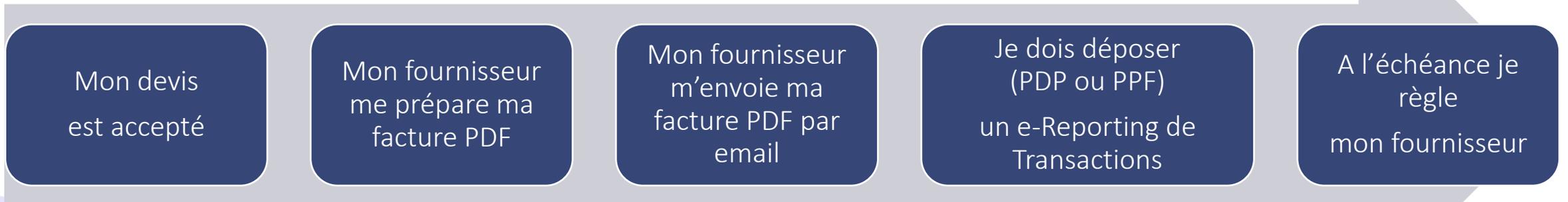
\* Ou transmis automatiquement grâce aux connecteurs entre le logiciel de gestion commerciale(l'OD) et la plateforme

# En tant qu'acheteur, mes processus avec mes fournisseurs vont-ils évoluer ?

**Aujourd'hui lors d'achats de marchandises, de produits ou de prestations de services (International)**



**A partir de 09 / 2027**



# En tant que Vendeur, quelles sont mes obligations ?

## A partir de quelle date :

- Prêt pour 09 / 2027

Une Solution  
de Gestion  
Commerciale  
conforme à la  
facture X  
(e-Invoicing)  
B2B

E-Reporting de  
Transactions  
B2C  
(Ventes aux  
particuliers)

Statuts  
Obligatoires

E-Reporting de  
Transactions  
B2B  
International

E-Reporting de  
Paiement  
(Prestataires  
de Services)

# En tant que Vendeur, mes processus de facturation vont-ils évoluer ?

## Aujourd'hui lors de la vente de marchandises, de produits ou de prestations de services

Ventes à une entreprise localisée en France et assujettie à la TVA (B2B)

Mon devis  
est accepté

Je transforme le devis en  
facture

J'envoie par email  
ma facture PDF

A l'échéance  
mon client me règle

## A partir de 09 / 2027

Mon devis  
est accepté

Transformation  
du devis en  
facture X

Dépôt à ma  
PDP ou le PPF

Mon client est  
notifié  
(par sa PDP ou  
le PPF)

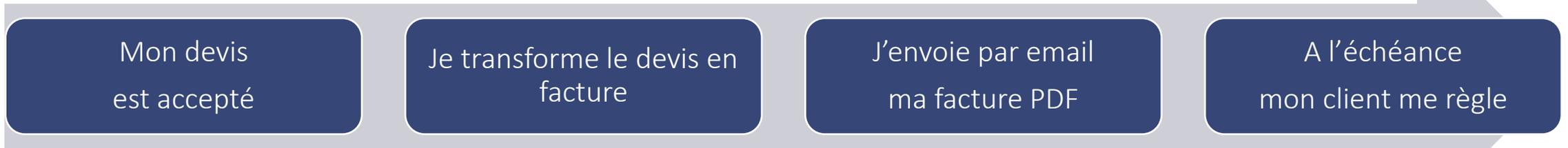
Mon client prend  
connaissance de sa  
facture sur sa PDP ou  
le PPF

A l'échéance  
j'encaisse le  
montant de la  
facture

# En tant que Vendeur, mes processus de facturation vont-ils évoluer ?

## Aujourd'hui lors de la vente de marchandises, de produits ou de prestations de services

Ventes à un particulier localisé en France (B2C)



## A partir de 09 / 2027



\* e-Reporting de Transactions également pour le B2B International (Ventes et Achats)

# Le e-Reporting de Paiement pour les Prestataires de Services

## Aujourd'hui lors de l'encaissement des prestations de services

Mon client me fait un chèque ou un virement ou je le prélève

Je dépose mon chèque ou je consulte ma banque pour vérifier la présence du virement ou du prélèvement

## A partir de 09 / 2027

Mon client me fait un chèque ou un virement ou je le prélève

Je dépose mon chèque ou je consulte ma banque pour vérifier la présence du virement ou du prélèvement

Je dépose un e-Reporting de Paiement sur ma PDP ou le PPF

HUB  
DE LA FACTURE  
ELECTRONIQUE



# Assujettis : suis-je concerné en tant que vendeur ? En tant qu'acheteur ?

3 avril 2024

Sage

ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES

